

FORMATION

DIPLÔME

**Assistant de Régulation Médicale
des SAMU-Centre15 S@S**

➤ 1990 :

Création du statut PARM (Permanencier Auxiliaire de Régulation médicale),
Métier avec un statut rattaché à la filière administrative,
Recrutement sur concours **externe** et **interne**
Sans obligation de formation initiale.



Journée de SUdF 13/12/2022-"ARM un METIER d'AVENIR"

➤ 2005 :

En janvier 2005 la **FAE-PARM** devient un dispositif réglementaire et obligatoire pour une durée de 350 heures.

Elle est modifiée en 2013 pour une durée de 259 heures.



➤ 2008 :

Les membres de la **CPSDF** demandent la mise en place d'un comité pédagogique et la création d'un Institut National de Formation pour les PARM.



➤ **2010** :

Grève et manifestation des PARM pour une reconnaissance professionnelle.



Journée de SUdF 13/12/2022-"ARM un METIER d'AVENIR"

➤ 2011 :

Modification du statut :

Suppression du corps de métier PARM.

Création du métier d'Assistants de Régulation Médicale (ARM)

Passage de la Catégorie C à la Catégorie B.

Intégration dans le corps des Assistants Médicaux Administratifs (AMA)

Qui regroupe 2 métiers les ARM et SE (secrétaire médicale)



➤ **2018 :**

Suite à l'évènement tragique du 29 décembre 2017 impliquant une ARM Strasbourgeoise, le focus médiatique et ministériel est mis sur la profession et sa formation.

➤ **2019 :**

Dès Janvier, la DGOS met en place le groupe de travail pour la création d'une formation initiale d'un an, délivrant un diplôme d'Assistant de Régulation Médicale.



➤ **2019** :

Rédaction du référentiel de formation initiale et son diplôme.

La lettre de mission pour la DGOS transmise par Madame la ministre de la Santé comportait **3 restrictions :**

- **Formation sur une année**
- **Diplôme de niveau IV (pas de diplôme d'état)**
- **Pas d'évolution statutaire.**

Le diplôme inscrit au répertoire nationale des certifications professionnels (RNCP-France Compétences) est de niveau IV (Bac ou équivalent) alors que la responsabilité, le niveau de formation et l'investissement des élèves devraient donner lieu à un niveau V.



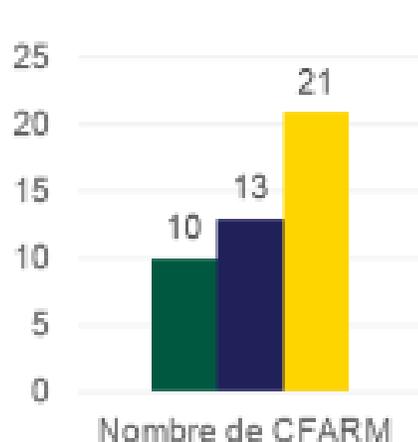
- 2020 : la dgos lance un appel a projets pour la création des CFARM
- 2021 : 10 CFARM pour une capacité de 400 élèves
(APHP-APHM-AMIENS-VANNES-NANCY-POITIERS-REIMS-NIMES-ANGERS-GRENOBLE)
- 2022 : 3 CFARM de plus pour une capacité de 556 élèves
(DIJON- HCL DE LYON ET TOULOUSE)
- 2023 : entre 15 et 21 CFARM pour une capacité de 756 élèves
ouverture de 2 CFARM en janvier
(BORDEAUX ET LILLE)
ouverture de 4 CFARM supplémentaires pour septembre
(PERPIGNAN, CAEN, BESANÇON, MONT DE MARSAN)

La GUADELOUPE a présenté un dossier lors des appels à projet de 2021 et 2022. Celui-ci doit être affiné pour obtenir l'agrément.
VANNES a fait une demande d'augmentation de capacité pour 20 places supplémentaires

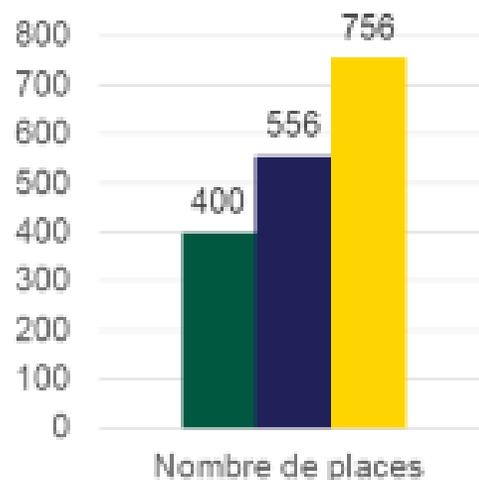




Une offre de formation presque doublée à l'horizon 2023 malgré une mise en place relativement récente et un contexte difficile de crise sanitaire

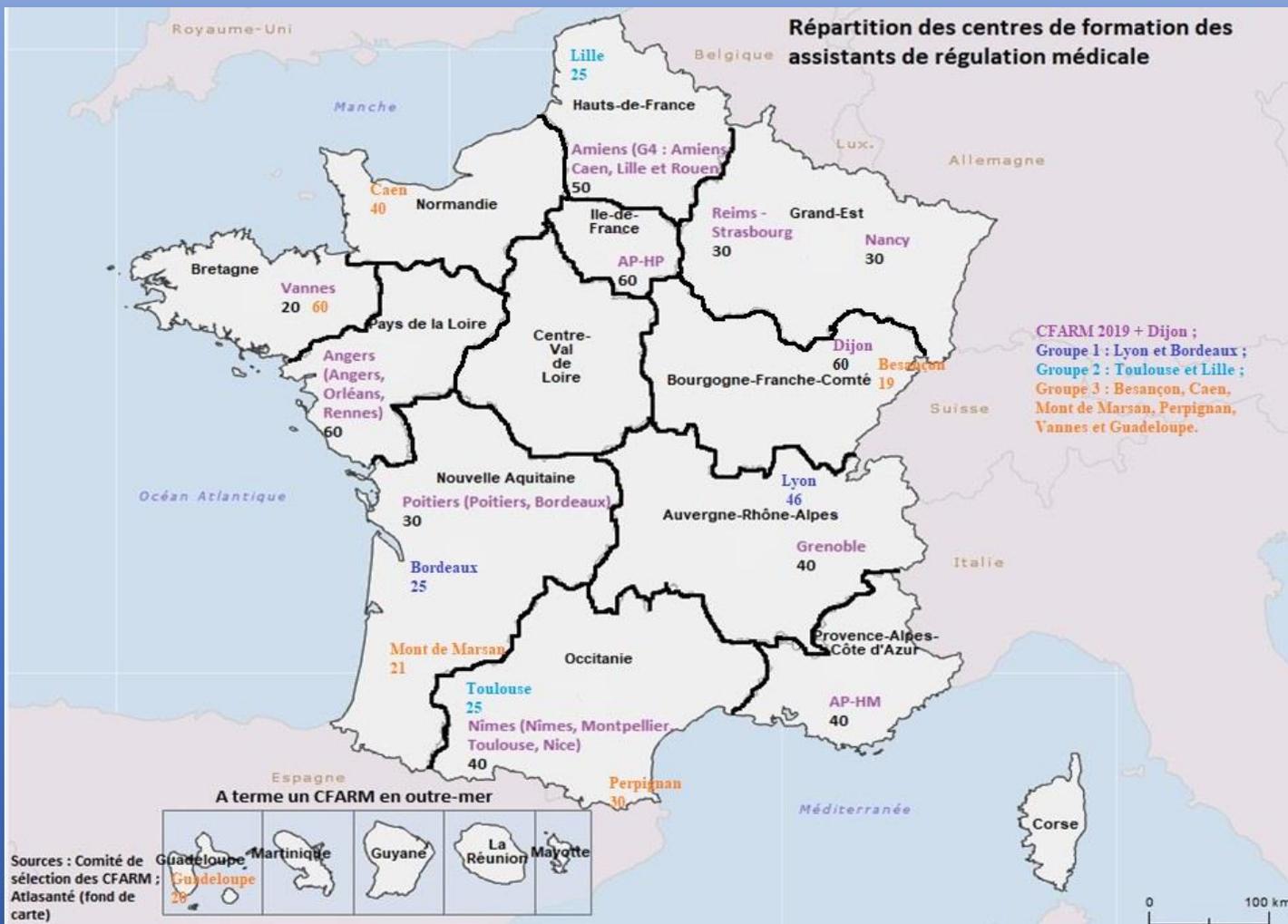


■ 2019 ■ 2022 ■ 2023 (prévisionnel)



■ 2019 ■ 2022 ■ 2023 (prévisionnel)

- Un comité de sélection des appels à projets (AAP) impliquant l'ensemble des acteurs concernés
- Une volonté d'accroître le maillage territorial d'implantation des CFARM
- Un accompagnement proposé par la DGOS pour guider certains acteurs dans la finalisation du dossier d'agrément
- Des dispositifs complémentaires à la formation initiale encore à développer
- Une communication à renforcer : Parcours+, ONISEP, SAIO ..



- **Besoin en ARM avec le SAS 400** (SAS un METIER d'AVENIR"
- **Capacité totale avant AAP 2022 : 460 places réparties sur 11 CFARM** (taux de remplissage de 73%)
- **Capacité totale 2022 : 556 places** (HCL 46 + Toulouse 50)
- **Capacité totale prévue en 2023 : 756 places**
 - Lille (25)
 - Bordeaux (25)
 - Besançon (19)
 - Caen (40)
 - Mont de Marsan (21)
 - Perpignan (30)
 - Guadeloupe (20)
 - Vannes (+20)

Janvier
2023

Septembre
2023



Aujourd'hui et demain ?

Les évolutions sociétales ?

Les technologies ?

Les déserts médicaux ?

Les crises sanitaires ?

Les **ARM** se sont adaptés aux évolutions des SAMU, s'adaptent, et continueront à s'adapter aux modifications structurelles !



➤ 2022 :

Suite à la mise en place d'un Groupe de Travail commun avec les associations professionnelles et les sociétés savantes, un dialogue avec le ministère commence sur :

- Le statut des ARM,
- Les effectifs,
- La formation,
- Le niveau du diplôme,
- L'attractivité de la profession (campagne de communication).

➤ **Remarques:**

Les sessions de formation de 2020 à 2022 ce sont 1200 ARM qui auraient pu être formés soit 48% de l'effectif existant ?

Le besoin en recrutement serait aujourd'hui compris entre 650 et 1000 ARM ?

ARM, un Métier d'Avenir ?

Les ARM sont confrontés à:

Le **D**éveloppement des S@S : nouvelles organisation, forte augmentation et diversification du recours au 15, nécessité de renforcement des effectifs au CRRA, venue de nouveaux professionnels : IDE Psy, dentiste, assistante sociale etc...

L'**E**volution des techniques de communication,
La **T**raçabilité et la **Q**ualité,
La **Q**ualité de **V**ie au **T**ravail,
La **F**ormation continue.



ARM, un Métier d'Avenir ?

Ces nouvelles exigences demandent la présence et le développement de nouvelles compétences issues de cette profession:

Superviseurs,

Coordinateurs,

Tuteurs de formation,

Formateur en CFARM

Cadres de proximité,

La profession demande à être encadrée par des professionnels issus du corps des ARM.



L'ARM est un soignant,
L'ARM est le premier maillon des appels d'Urgence en Santé,
L'ARM est un collaborateur indispensable.

UN AVENIR pour les ARM
ARM UN MÉTIER D'AVENIR

Merci de votre attention.

